

## La licence nationale suisse pour pilotes professionnels doit être mise en œuvre immédiatement

Berne, le 15 juin 2021 C'est avec satisfaction que la Swiss Helicopter Association (SHA) prend note de la décision du Conseil des États de créer une licence nationale suisse de pilote professionnel. Cela confirme la volonté des deux chambres du Parlement de mettre fin à l'interdiction professionnelle aux pilotes à partir de 60 ans, imposée par l'AESA. La SHA exige que la nouvelle licence soit mise en œuvre avant la fin de 2021.

Après le vote du Conseil national, le Conseil des États a également adopté mardi une motion sur la création d'une licence nationale de pilote professionnel. Les motions identiques dans les deux chambres étaient devenues nécessaires parce qu'un règlement obsolète de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) interdit aux pilotes d'effectuer des vols commerciaux de passagers après l'âge de 60 ans. Cela équivaut de fait à une interdiction professionnelle, qui doit être levée le plus rapidement possible.

L'AESA elle-même reconnaît d'ailleurs que ce règlement est dépassé et devrait être supprimé. Toutefois, sous la pression des syndicats de pilotes des grands États de l'UE, elle met la suppression en veilleuse. En Suisse, le Conseil fédéral et l'Office fédéral de l'aviation civile ont ignoré deux décisions parlementaires demandant sa suppression depuis 2016/2017. Le Conseil fédéral avait également recommandé de rejeter ces nouvelles motions qui maintenant ont été adoptées.

« Cette deuxième décision des deux conseils est un signal d'alarme urgent pour le DETEC et l'Office fédéral de l'aviation civile. Les pilotes concernés et les entreprises suisses d'hélicoptères comptent sur l'introduction immédiate de la licence nationale de pilote professionnel », explique le conseiller national Martin Candinas, président de Swiss Helicopter Association (SHA). « La SHA s'attend à ce que la licence soit mise en œuvre avant la fin de 2021. Tous les aspects sur cette question ont été discutés depuis des années. Les organes responsables ont eu suffisamment de temps pour se préparer. »

L'organisation professionnelle des compagnies d'hélicoptères, ainsi que d'autres associations, font campagne depuis des années pour trouver une solution au problème. « Il n'est pas acceptable que la Confédération fasse passer l'harmonie avec l'UE avant la volonté clairement exprimée du Parlement, d'autant plus que l'autorité européenne elle-même reconnaît que ce

règlement absurde et dépassé doit être supprimé », déclare Martin Candinas.

La Swiss Helicopter Association salue les décisions des deux chambres du Parlement. Elle demande à la Confédération d'émettre la licence nationale avant la fin de l'année 2021 et d'éviter ainsi que d'autres pilotes expérimentés ne soient contraints de quitter leur profession pour se retrouver au chômage et que les entreprises suisses d'hélicoptères ne perdent beaucoup trop tôt leurs pilotes les plus expérimentés.

## Pour plus d'informations :

Martin Candinas, président SHA, Tel +41 78 841 66 86 Philip Kristensen, directeur SHA, Tel +41 58 796 99 60 / info@sha-swiss.ch Christian Gartmann, communication SHA, Tel +41 79 355 78 78 / media@sha-swiss.ch

## Au sujet de la Swiss Helicopter Association (SHA)

La Swiss Helicopter Association regroupe les 20 plus importantes compagnies d'hélicoptères de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. L'association représente ses membres auprès des autorités et d'autres organisations en Suisse et à l'étranger. Son but est de sauvegarder, de soutenir et de promouvoir les intérêts communs des compagnies d'hélicoptères suisses et du Liechtenstein.

Wenn Sie diese E-Mail (an: info@sha-swiss.ch) nicht mehr empfangen möchten, können Sie diese hier kostenlos abbestellen.

Swiss Helicopter Association (SHA)

Kapellenstrasse 14 | Postfach 5236 | CH-3001 Bern | Schweiz +41 58 796 99 60 | media@sha-swiss.ch